

1907/2006/CE

Nom commercial : L+R surfacedisinfekt universal tissues

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 05.06.2020

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.01.2017

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

L+R surfacedisinfekt universal tissues

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

désinfectant

Les produits biocides

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Lohmann & Rauscher International GmbH & Co. KG

Westerwaldstr. 4

56579 Rengsdorf

N° de téléphone + 49 (0) 2634 / 99 - 0

N° Fax + 49 (0) 2634 / 99 64 67

Service émetteur / téléphone

QRA-QM / sds@de.LRmed.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sds@de.LRmed.com

Identification de distributeur

Adresse

Lohmann & Rauscher AG

Oberstraße 222

CH-9014 St. Gallen

N° de téléphone +41 71 2742570

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d'Information Toxicologique)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 3; H412

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

1907/2006/CE

Nom commercial : L+R surfacedisinfekt universal tissues

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 05.06.2020

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.01.2017

Région: CH

Mention d'avertissement

-

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie autorisée.

Éléments d'étiquetage additionnels

Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents (annexe VII):

<1% tensioactifs non ioniques

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Lingettes de nettoyage imbibées d'une solution désinfectante.

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures		
	68424-85-1 270-325-2 - -	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 0,50 % en poids
2	chlorure-de-didécyldiméthylammonium		cf. note bas de page (2)
	7173-51-5 230-525-2 612-131-00-6 01-2119945987-15	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	< 0,50 % en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(2) Selon l'état actuel de connaissances et en appliquant les critères énoncés à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008, est exigée la classification indiquée ci-dessus. Celle-ci allant au-delà de la classification reportée dans le tableau 3 à l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	-	M = 10	M = 1
2	-	-	M = 10	M = 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

1907/2006/CE

Nom commercial : L+R surfacedisinfekt universal tissues

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 05.06.2020

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.01.2017

Région: CH

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Aucune mesure particulière.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant. Mousse stable aux alcools; Produit d'extinction à sec; Dioxyde de carbone; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un vêtement de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

1907/2006/CE

Nom commercial : L+R surfacedisinfekt universal tissues

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 05.06.2020

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.01.2017

Région: CH

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Tenir à l'écart des aliments/des boissons/des fourrages. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Aucun(e) n'est connu(e).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	chlorure-de-didécyldiméthylammonium			7173-51-5 230-525-2	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	8,6	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	18,2	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	chlorure-de-didécyldiméthylammonium		7173-51-5 230-525-2	
	Eau	eau douce	2	µg/L
	Eau	eau marine	0,2	µg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,29	µg/L
	Eau	eau douce sédiment	2,82	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,28	mg/kg poids sec
	sol	-	1,4	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	0,595	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

1907/2006/CE

Nom commercial : L+R surfacedisinfekt universal tissues

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 05.06.2020

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.01.2017

Région: CH

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Aucune mesure particulière nécessaire.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur	
Liquide ou support inerte	
incolore	
Odeur	
Donnée non disponible.	
Seuil olfactif	
Donnée non disponible.	
pH	
Valeur	7,79
Méthode	CIPAC MT 75
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	100 °C
Substance de référence	Eau
Point de fusion / intervalle de fusion	
Donnée non disponible.	
Point de décomposition / intervalle de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Méthode	EC 440/2008 A.9.
Température d'inflammation	
Méthode	(EC) method A.15
Remarque/s	aucune inflammation
Température d'auto-inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Propriétés comburantes	

1907/2006/CE

Nom commercial : L+R surfacedisinfekt universal tissues

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 05.06.2020

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.01.2017

Région: CH

Donnée non disponible.	
Propriétés explosives	
non explosif	
Méthode: 440/2008/EEC, A.14.	
Inflammabilité (solide, gaz)	
Donnée non disponible.	
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;	
Donnée non disponible.	
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Donnée non disponible.	
Densité de vapeur	
Donnée non disponible.	
Taux d'évaporation	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Donnée non disponible.	
Densité	
Valeur	0,9997 g/cm ³
Température de référence	20 °C
Méthode	OECD 109
Solubilité dans l'eau	
Donnée non disponible.	
Solubilité(s)	
Donnée non disponible.	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	
Donnée non disponible.	
Viscosité	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

Ne sont pas connues.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

1907/2006/CE

Nom commercial : L+R surfacedisinfekt universal tissues

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 05.06.2020

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.01.2017

Région: CH

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	L+R surfacedisinfekt universal tissues
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	68424-85-1	270-325-2
DL50		344	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	fournisseur		
2	chlorure-de-didécyldiméthylammonium	7173-51-5	230-525-2
DL50		238	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	fournisseur		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	68424-85-1	270-325-2
DL50		3340	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	fournisseur		

Toxicité aiguë par inhalation	
Donnée non disponible.	

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure-de-didécyldiméthylammonium	7173-51-5	230-525-2
Espèces	lapin		
Méthode	OECD 404 / 2004/73/EG B.4		
Source	ECHA		
Évaluation	Corrosif		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
Donnée non disponible.	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Donnée non disponible.	

Mutagénicité sur les cellules germinales	
Donnée non disponible.	

1907/2006/CE

Nom commercial : L+R surfacedisinfekt universal tissues

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 05.06.2020

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.01.2017

Région: CH

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible.

Cancérogénicité

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	68424-85-1	270-325-2
CL50		0,28	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	USA EPA, 1975		
Source	fournisseur		
2	chlorure-de-didécyldiméthylammonium	7173-51-5	230-525-2
CL50		0,49	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Danio rerio		
Méthode	OECD 203 / ISO 7348 / EEC 84/449/V, C1		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	68424-85-1	270-325-2
NOEC		0,032	mg/l
Durée d'exposition		34	jour(s)
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	EPA FIFRA		
Source	fournisseur		

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	68424-85-1	270-325-2
CE50		0,016	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	fournisseur		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	68424-85-1	270-325-2
NOEC		0,0042	mg/l

1907/2006/CE

Nom commercial : L+R surfacedisinfekt universal tissues

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 05.06.2020

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.01.2017

Région: CH

Durée d'exposition	21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna	
Méthode	EPA FIFRA	
Source	fournisseur	

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	68424-85-1	270-325-2
ErC50		0,049	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Source	fournisseur		

Toxicité pour les algues (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité sur bactéries	
Donnée non disponible.	

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres informations

Autres informations	
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.	
Les tensioactifs contenus dans cette mélange satisfont aux exigences de biodégradabilité définies dans le règlement européen n° 648/2004 relatif aux détergents.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

1907/2006/CE

Nom commercial : L+R surfacedisinfekt universal tissues

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 05.06.2020

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.01.2017

Région: CH

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

RÈGLEMENT (UE) N o 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

CAS 68424-85-1: 0,4 g/100g, CAS 7173-51-5: 0,4 g/100g
Utilisez les produits biocides avec précaution.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Prescriptions nationales

Autres prescriptions nationales

Ordonnance sur les produits biocides, OPBio: numéro d'autorisation CHZN4451.01.002

1907/2006/CE

Nom commercial : L+R surfacedisinfekt universal tissues

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 05.06.2020

Version remplacée: 1.0.3, établi le: 26.01.2017

Région: CH

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 678499